

M. GREEN: Je sais que la Commission res-
te souveraine, mais, sauf erreur, le comité
doit lui servir de frein en quelque sorte.

Le très hon. M. HOWE: Pas du tout. Son
rôle est de la conseiller sur les questions scien-
tifiques; rien de plus.

M. GREEN: Que dire du projet américain
qui comporte un comité de liaison militaire?
Il n'est pas question d'un organisme semblable
au Canada. Il me semble qu'il serait avan-
tageux qu'un lien existât entre le ministère
de la Défense nationale et la Commission de
contrôle de l'énergie atomique, surtout quand
on songe que l'uranium se trouve au Canada.

Le très hon. M. HOWE: Je ne vois pas qu'il
y ait lieu d'imiter les Etats-Unis sur ce point.
Leur régime diffère du nôtre. Ainsi, les mem-
bres du cabinet des ministres n'y sont pas res-
ponsables au Congrès. Ils n'en sont même pas
membres. Le lien y est donc bien différent.
Mon honorable ami comprendra que le rap-
port entre l'armée et la commission est cons-
titué par le ministre qui est membre du co-
mité sur les recherches scientifiques et indus-
trielles. Au fait, l'un de nos plus hauts offi-
ciers de l'armée, l'un de nos deux seuls géné-
raux, sera probablement membre de la com-
mission, pour la raison qu'il représente notre
pays dans la Commission de l'énergie atomi-
que. J'estime donc qu'on n'a pas à s'inquiéter
du lien qui existera avec l'armée. Il ne faut
pas oublier que depuis le début, les travaux
dans ce domaine, aux Etats-Unis, ont été exé-
cutés par l'armée en vue de fabriquer des
armes militaires. Il en est tout autrement
au Canada.

M. GREEN: Il y aura...

M. BLACKMORE: Monsieur le président,
le ministre consentirait-il à prendre place plus
près du centre de la Chambre, afin que nous
puissions l'entendre? Vu l'endroit où il est
maintenant, la discussion n'est suivie que par
ceux qui l'entourent immédiatement, ce qui
devient exaspérant, à la longue.

Le très hon. M. HOWE: Je le ferai volon-
tiers. Je m'excuse auprès de l'honorable dé-
puté mais je dois dire que cet autre siège
était occupé quand j'ai tenté d'aller m'y
installer.

M. BLACKMORE: Je remercie le minis-
tre. Cette question nous intéresse beaucoup
et il nous est impossible de suivre la dis-
cussion quand les députés conservateurs se
mettent à chuchoter.

M. GREEN: Par conséquent, il n'existe
aucun lien direct entre le ministère de la
Défense nationale et la Commission de con-
trôle de l'énergie atomique?

Le très hon. M. HOWE: Il existe entre
cette commission et le ministère de la Dé-
fense nationale la même liaison qu'entre elle
et le département des Finances, ou ceux de la
Reconstruction ou de l'Agriculture. Le mi-
nistre de la Défense est membre du comité
auquel la commission doit faire rapport.

M. GREEN: Je prie le ministre de songer
à établir des liens plus étroits entre cet orga-
nisme et le ministère de la Défense nationale.

Le très hon. M. HOWE: Nous avons appelé
l'un de nos deux seuls généraux attirés à faire
partie de cette commission qui doit faire
rapport à un comité dont le ministre de la
Défense nationale est membre. Que voulez-
vous de plus?

M. GREEN: En somme, il s'agit d'une
affaire très importante. C'est une question
de vie ou de mort pour la population cana-
dienne.

Le très hon. M. HOWE: J'en conviens.

M. GREEN: Et c'est au Canada que se
trouve l'uranium. Je prétends qu'il y aurait
lieu de mettre un comité militaire en con-
tact avec la Commission de contrôle de l'éner-
gie atomique. D'après le plan qu'on nous
soumet, il n'existera aucune liaison entre le
ministère de la Défense nationale et cet
organisme.

Le très hon. M. HOWE: Voici ce que
prescrit la loi américaine:

Il existera un comité militaire de liaison,
composé de représentants des départements de
la Guerre et de la Marine, affectés ou désignés,
sans rémunération additionnelle, par les secré-
taires de la Guerre et de la Marine, au nombre
que ceux-ci pourront déterminer.

Nous avons au Canada le secrétaire de la
guerre,—le ministre de la Défense nationale,—
qui est membre du comité auquel la commis-
sion fait rapport. Il peut certainement, par
l'intermédiaire de ce comité, assigner qui il
veut devant cette commission.

M. GREEN: Le ministre n'a pas tout dit.
Aux Etats-Unis, si le secrétaire de la Guerre
et le secrétaire de la Marine n'approuvent
pas une décision de la Commission de con-
trôle de l'énergie atomique, ils peuvent s'adres-
ser directement au président et se plaindre de
la décision de la commission, et dans ce cas,
si je comprends bien, la décision du président
est définitive.

Le très hon. M. HOWE: S'ils s'adressent au
président, c'est qu'ils ne peuvent s'adresser au
Parlement. Le fait de soumettre leur cas au
président ne signifie guère plus que le fait
de s'adresser au premier ministre, ici, au
Canada.